

Certificat vétérinaire en vertu de l'article 3 (1) et 13 de la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens

1. Détenteur du chien / Hundehalter

Nom / Name :

Prénom / Vorname :

Adresse :

Code Postal et localité / Plz. und
Ortschaft :

2. Description du chien / Beschreibung des Hundes

Nom / Name :

Race ou type / Rasse oder Typ :

Sexe / Geschlecht : Femelle / Weiblich Mâle / Männlich

Date de naissance /
Geburtsdatum :

Robe / Fell :

3. Identification du chien / Identifizierung des Hundes

Numéro de la puce électronique /
Chipnummer :

Date de l'identification électronique / Datum
der Chipidentifizierung :

4. Vaccination antirabique / Tollwutimpfung

Fabricant et désignation du vaccin /
Fabrikant und Bezeichnung des Impfstoffs :

Numéro de lot / Losnummer :

Date de vaccination / Datum der Impfung :

Lieu / Ort :

Valable jusqu'au / Gültig bis :

Pour les chiens susceptibles d'être dangereux tels que prévus à l'article 10 de la loi du 9 mai 2008 précitée :

Possession d'un diplôme en cours de validité attestant la réussite à des cours de dressage :

Oui Non

Possession d'un certificat vétérinaire indiquant la date de castration (chiens prévus
aux points e) à g) de l'article 10 (1) de la loi du 9 mai 2008 précitée)

Oui Non

Possession d'un certificat attestant le suivi de cours de formation du
détenteur du chien :

Oui : Non :

* **Pour plus de détails des pièces à fournir et la déclaration de non-existence d'un chien veuillez tourner la page**

Les documents suivants sont à remettre à l'Administration Communale par le détenteur du chien :

- certificat délivré par un vétérinaire agréé :
 - attestant l'identification de la race ou du genre et
 - l'identification électronique du chien, ainsi que sa vaccination antirabique en cours de validité
- une pièce remplie par l'assurance attestant qu'un contrat d'assurance de responsabilité civile a été conclu avec une société agréée ou autorisée à opérer au Grand-Duché de Luxembourg

Folgende Dokumente sind vom Hundehalter, der Gemeinde vorzulegen :

- ein von einem Tierarzt ausgestelltes Zertifikat das die Rasse oder der Typ Hund bescheinigt, sowie die Chipnummer des Hundes und die Tollwutimpfung enthält.
- ein Dokument einer in Luxemburg beglaubigten Versicherung dass eine Haftpflicht für den Hund abgeschlossen wurde

Déclaration de non-existence de chien(s) / Erklärung des Nichtvorhandenseins eines Hundes (von Hunden)

(à remplir en cas de décès du chien ou en cas de changement du détenteur / Im Falle des Ablebens des Hundes oder des Wechsels des Eigentümers)

Je soussigné(e) (Nom et prénom) déclare, qu'aucun chien ne vit dans mon ménage. Je fais cette déclaration de bonne foi et en toute conscience.

Fait à, le

Signature :

Toute décharge de responsabilité pour votre chien doit être déclarée à l'Administration Communale de Manternach / Jegliche Verzichtserklärung für Ihren Hund, muß auf der Gemeinde Manternach gemeldet werden.